



CONVENTION FINANCIERE 2023-2024

ECOLE MATERNELLE

❖ SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3
Contribution Familiale Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux [Exemple : Revenu fiscal de référence : 30000 – Nombre de parts : 3 Quotient Familial : $30000/3 = 10000$ – Taux : 1]	446.00 € Quotient Familial inférieur à 12000	543.00 € Quotient Familial compris entre 12000 et 16000	628.00 € Quotient Familial supérieur à 16000
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers [Fournitures scolaires, intervenants, sorties pédagogiques]	255.00 €	255.00 €	255.00 €
Total Annuel	803.00 €	900.00 €	985.00 €
Mensualité sur 10 mois	80.30 €	90.00 €	98.50 €

❖ PRESTATIONS DIVERSES

<u>Prestations Diverses :</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	30.00 €
<ul style="list-style-type: none">• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
<ul style="list-style-type: none">• Garderie du matin à partir de 07h30	Gratuité
<ul style="list-style-type: none">• Garderie du soir : A partir de 16h30 jusqu'à 19h00	1.89 € [Par heure commencée]
<ul style="list-style-type: none">• Badge de Self [En cas de perte de la carte de self, celle-ci sera refacturée, ne pas donner d'argent à votre enfant]	1.50 €
<ul style="list-style-type: none">• Cycle Piscine [Pour les GS]	30.00 €



CONVENTION FINANCIERE 2023-2024 ECOLE ELEMENTAIRE

❖ SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3
Contribution Familiale Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux [Exemple : Revenu fiscal de référence : 30000 – Nombre de parts : 3 Quotient Familial : $30000/3 = 10000$ – Taux : 1]	456.00 € Quotient Familial inférieur à 12000	553.00 € Quotient Familial compris entre 12000 et 16000	638.00 € Quotient Familial supérieur à 16000
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers [Fournitures et manuels scolaires, intervenants, sorties pédagogiques]	362.00 €	362.00 €	362.00 €
Total Annuel	920.00 €	1.017.00 €	1.102.00 €
Mensualité sur 10 mois	92.00 €	101.70 €	110.20 €

❖ PRESTATIONS DIVERSES

<u>Prestations Diverses :</u> <ul style="list-style-type: none">• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves] 30.00 €• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture 50.00 €• Garderie du matin à partir de 07h30 Gratuité• Garderie du soir : A partir de 16h30 jusqu'à 19h00 1.89 € [Par heure commencée]• Badge de Self 1.50 € [En cas de perte de la carte de self, celle-ci sera refacturée, ne pas donner d'argent à votre enfant]• Voyages pour les classes de CM1 et CM2 <p>[Toute inscription à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical]</p>	<p>Les voyages feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées</p>
---	--



CONVENTION FINANCIERE 2023-2024 COLLEGE

❖ SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3
Contribution Familiale Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux [Exemple : Revenu fiscal de référence : 30000 – Nombre de parts : 3 Quotient Familial : 30000/3 = 10000 – Taux : 1]	570.00 € Quotient Familial inférieur à 12000	660.00 € Quotient Familial compris entre 12000 et 16000	768.00 € Quotient Familial supérieur à 16000
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers	227.00 €	227.00 €	227.00 €
Location Tablette IPAD	110.00 €	110.00 €	110.00 €
Total Annuel	1.009.00 €	1.099.00 €	1.207.00 €
Mensualité sur 10 mois	100.90 €	109.90 €	120.70 €

❖ PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses : <ul style="list-style-type: none">• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves] 30.00 €• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture 50.00 €• Accueil du matin / Etude du soir [16h15 à 17h15] Gratuité• Accueil du soir : à partir de 17h15 jusqu'à 19h00 1.89 € [Par heure commencée] <p>En cas de perte de la carte de self, carte de discipline ou carnet de liaison, ceux-ci seront refacturés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Badge de Self 5.00 €• Carte de discipline 5.00 €• Carnet de liaison 10.00 € <ul style="list-style-type: none">• Baptême et/ou 1^{ère} Communion 39.00 €• Profession de Foi 50.00 €• Les livres étudiés en cours de français seront à acheter via le professeur Facturation à prix coûtant <ul style="list-style-type: none">• Option BIA – Certification Anglais – Club « Echecs »• Sorties-Voyages et Activités Educatives <p>Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.</p>	<p>Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées</p>
---	--



CONVENTION FINANCIERE 2023-2024

LYCEE

❖ SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3
Contribution Familiale Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux [Exemple : Revenu fiscal de référence : 30000 – Nombre de parts : 3 Quotient Familial : 30000/3 = 10000 – Taux : 1]	683.00 € Quotient Familial inférieur à 12000	820.00 € Quotient Familial compris entre 12000 et 16000	914.00 € Quotient Familial supérieur à 16000
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers	266.00 €	266.00 €	266.00 €
Total Annuel	1.051.00 €	1.188.00 €	1.282.00 €
Mensualité sur 10 mois	105.10 €	118.80 €	128.20 €
Location Equipement Informatique [Uniquement pour les secondes]	110.00 €	110.00 €	110.00 €
Total Annuel	1.161.00 €	1.298.00 €	1.392.00 €
Mensualité sur 10 mois	116.10 €	129.80 €	139.20 €

❖ PRESTATIONS DIVERSES

<u>Prestations Diverses :</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture• Badge de Self• Option Théâtre• Spécialité Théâtre• Option Théâtre + Spécialité• Confirmation	30.00 € 50.00 € 5.00 € 50.00 € 100.00 € 120.00 € 35.00 €
<ul style="list-style-type: none">• Prépa Concours• First• Sorties-Voyages et Activités Educatives	} Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées
Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.	



CONVENTION FINANCIERE 2023-2024

CPGE

❖ SCOLARITE

Scolarité	CPGE PCSI-PC [Boursier]	CPGE PCSI-PC [Non Boursier]
Contribution Familiale	1.559.00 €	1.802.00 €
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €
Frais Divers	144.00 €	144.00 €
Adhésion BDE	50.00 €	50.00 €
Total Annuel	1.855.00 €	2.098.00 €
Mensualité sur 10 mois	185.50 €	209.80 €

❖ PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
<ul style="list-style-type: none">• Droit d'inscription [pour les nouveaux étudiants PC]• TOEIC	40.00 € Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées



INSTITUTION SAINTE-MARIE

31 Rue de l'Eglise
59134 BEAUCAMPS-LIGNY

Contact : Mme MAERTEN
Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stmariebeaucamps.fr

❖ REDUCTION ET APEL

Réduction sur le nombre d'enfants fréquentant l'Institution :

- * 2° Enfant : - 10% de la contribution familiale
- * 3° Enfant : - 20% de la contribution familiale
- * 4° Enfant : - 50% de la contribution familiale
- * 5° Enfant et + : gratuité de la contribution familiale

Réduction « Enseignement Catholique » :

Pour les personnels travaillant dans l'Enseignement Catholique [Personnel OGEC] une réduction est accordée sur le montant de la scolarité.

Il est nécessaire de justifier de ce statut en adressant l'attestation à télécharger sur le site de l'Institution à Mme MAERTEN-Comptabilité Familles [compta.familles@stmariebeaucamps.fr].

APEL : Cotisation à l'Association de Parents d'Elèves : En cas d'adhésion à l'APEL Nationale 12.00 € [via l'Institution ou cotisation extérieure], vous adhérez pour les APELS des unités pédagogiques dans lesquelles vous avez des enfants scolarisés [3.00 € par unité pédagogique].

❖ FACTURATION ET REGLEMENT

Fonctionnement :

- En début d'année scolaire, une facture est mise en ligne sur le site Ecole Directe [visible avec le code Parent]. Elle reprend le coût annuel de la scolarité ainsi qu'un échéancier mensuel [du 05 octobre 2023 au 05 juillet 2024 inclus] et le mode de règlement choisi. [Il est possible qu'un paiement ait lieu en août selon les éléments de facturation].
- A chaque fin de mois, une facture mensuelle est établie. Celle-ci reprend les consommations de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer lycée, repas du soir CPGE], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses, pendant le mois écoulé. Le montant facturé s'ajoute à l'échéance initialement prévue.
- **Seules les consommations réelles de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer lycée, repas du soir CPGE], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses** seront facturées.
- Les dates des passages au restaurant scolaire sont consultables sur Ecole Directe.
- Le calendrier officiel tient compte de +/- 140 jours de scolarité [semaine de 4 jours], variable selon les unités pédagogiques [école-collège-lycée] et les niveaux, ainsi que les absences et dates d'examen.



❖ **RESTAURATION**

Frais		Tarifs	
Restauration :			
Repas pris au restaurant scolaire :	Maternelle	5.18 € [Coût Unitaire]	
	Elémentaire	6.05 € [Coût Unitaire]	
	Collège-Lycée-CPGE	6.77 € [Coût Unitaire]	
Repas apporté	Elémentaire [uniquement à partir du CE2] Collège Lycée	} 1.60 €	
Repas pris au foyer :	Lycée		6.77 € [Coût Unitaire]
Consommations du foyer :	Lycée		Selon consommation
Repas du soir :	CPGE	5.00 € [Coût Unitaire]	

Mise en application, dans la mesure du possible, de la **Loi Egalim** : qui garantit dans ses menus au moins 50 % de produits de qualité et durables. [Aucune augmentation du coût des repas n'a été appliquée pour l'année scolaire 2021-2022].



NOS PRODUCTEURS LOCAUX



La restauration



Un service de restauration est proposé aux élèves de la maternelle au lycée sur inscription. Chaque élève reçoit à la rentrée une carte personnelle utilisée également pour le passage au foyer.

Le service de restauration du lycée Sainte-Marie est accessible aux élèves du **lundi au vendredi de 11h55 à 13h15**. Avec pour ambition de vous satisfaire chaque jour, l'équipe de restauration élabore des menus dans le souci de l'équilibre alimentaire et le respect des règles d'hygiène. Une commission « menus » se réunit 3 fois dans l'année, elle est composée de professionnel, de parents, d'élèves et de membre du personnel.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de professionnels de cuisine gérée par la société de restauration API avec une majorité de produits frais régionaux servis soit du côté du « self traditionnel », soit du côté « foyer ». Chaque jour, l'élève a le choix de manger du côté « self traditionnel » ou une fois par semaine du côté « foyer ».

Comment s'inscrire à la demi-pension ?

En début d'année scolaire, un document d'inscription à la demi-pension sera complété. Il servira de base pour la vie scolaire et la facturation tout au long de l'année.

Comment approvisionner la carte repas ?

La carte repas peut être approvisionnée :

- sur le site Ecole directe, via un paiement en ligne avec des codes d'accès communiqués à la rentrée.
- ou auprès de l'économat en chèque.

Exemple de Menu

INSTITUTION DE BEAUCAMPS LIGNY
COLLEGE

Repas Chinois Repas végétarien & Chandeleur

lundi 30 janvier	mardi 31 janvier	jeudi 02 février	vendredi 03 février
	CHOU CHINOIS	CELERI RAPE SAUCE COCKTAIL	
	SALADE DE SOJA	COEUR DE PALMIER A LA VINAIGRETTE	
	NEMS IMPERIAL	SALADE DE MAIS AUX LARDONS	
COUSCOUS POULET-MERGUEZ	SAUTE DE PORC TONKINOIS	LASAGNE CHEVRE EPINARDS	FILET DE LIEU (MSC) A LA BORDELAISE
FILET DE COLIN (MSC) AUX EPICES		CHIPOLATAS	BLANQUETTE DE VOLAILLE
SEMOULE BIO	RIZ CANTONNAIS	PATES BIO	RIZ CREOLE
LEGUMES COUSCOUS	POELEE CHINOISE	HARICOTS VERTS	LEGUMES DE LA BLANQUETTE
FROMAGE			FROMAGE
FRUIT DE SAISON	SALADE DE FRUITS AU LITCHI	CREPE DE LA CHANDELEUR	FROMAGE BLANC SUCRÉ
MOUSSE AUX FRUITS	MOUSSE A LA NOIX DE COCO	FRUIT DE SAISON	FRUIT DE SAISON
FROMAGE BLANC A LA CASSONNADE	CREME A L'ANANAS	ILE FLOTTANTE	CREME A LA VANILLE

Légende : Produits Bio Produits Pêche durable Produits Labellisés Produit Local

Menus susceptibles de variations sous réserve des approvisionnements.

Menu à 4 Composants :

- ❖ 1 entrée
- ❖ 1 plat protidique
- ❖ 1 accompagnement
- ❖ 1 laitage ou dessert



❖ **LES MODES DE REGLEMENT POSSIBLES :**

- **Prélèvement automatique de l'Institution sur votre compte bancaire** : Les prélèvements sont effectués du 05.10.2023 au 05.07.2024 [un prélèvement pourra être prévu en août selon les éléments de facturation].

C'est un moyen de paiement sûr, pratique et simple, vous permettant d'équilibrer votre budget, le montant facturé en début d'année scolaire tient compte de la scolarité. Les consommations de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer lycée, repas du soir CPGE], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses, seront facturées mensuellement. Cette facturation mensuelle s'ajoutera à l'échéance mensuelle initialement prévue. En cas de rejet du prélèvement, 8 € de frais seront facturés.

- **Par Carte Bancaire** : directement sur le site Ecole Directe [Icône « Carte Bancaire » Paiement en ligne à droite de l'icône €, versement sur votre compte, ajouter au panier].



- **Par chèque** [Veuillez indiquer sur vos règlements la référence de votre code famille. Chèque libellé à l'ordre de l'Institution Sainte Marie – Beaucamps-Ligny] ou espèces.

L'admission d'un élève à l'Institution suppose l'acceptation pleine et entière de la Convention Financière 2023-2024.

**En cas de questions ou de difficultés financières,
merci de bien vouloir vous adresser à Madame MAERTEN
Service Comptabilité Familles : 03.20.10.38.49
[compta.familles@stmariebeaucamps.fr]**

Monsieur MAITTE
Directeur Ecole
03.20.10.38.42

Madame MASSEMIN
Directrice Collège
03.20.10.27.47
[Secrétariat Collège]

Monsieur BONNEL
Directeur Lycée
03.20.10.38.44
[Secrétariat Lycée]